



**RÉSERVATIONS DE GROUPE
CONDITIONS D'ACTIVITÉS ET D'ANNULATION**

INFORMATION:

reservationsgroupe@eco-nature.ca

**345 Boulevard Sainte-Rose,
Laval, H7L 1M7
450-622-1020**

**MODA
LITE**

Présentation

LE PARC



Niché au cœur d'un milieu naturel exceptionnel, le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles invite petits et grands à ralentir, explorer et se reconnecter à la nature. Véritable havre de paix en milieu urbain, le Parc offre un accès privilégié à la rivière et à ses îles, dans un esprit de découverte, de respect de l'environnement et de plaisir partagé.

Que ce soit pour une activité de plein air, une sortie éducative ou une expérience culturelle, chaque visite est une occasion de vivre la nature autrement. Ce document vise à vous guider à travers les modalités de réservation afin de vous assurer une expérience agréable, sécuritaire et mémorable au Parc.



**NOUS
CONTACTER**

Téléphone : 450-622-1020
Email : réservationsgroupe@eco-nature.ca

CONDITIONS DE RÉSERVATIONS

Réglementation de base

Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles applique des normes de conduite rigoureuses pour l'ensemble de ses activités. Afin d'assurer la sécurité des participants et la protection du milieu, les règlements suivants doivent être respectés en tout temps :

- Se conformer aux consignes des animateurs en tout temps ;
- Utiliser le matériel mis à disposition de manière responsable et en prendre soin ;
- Respecter l'environnement du site et de la rivière ;
- Circuler exclusivement à l'intérieur des sentiers balisés ;
- S'abstenir de toute activité susceptible d'altérer un élément biologique, physique ou chimique de l'environnement.

Toute dérogation à la présente réglementation peut entraîner la cessation immédiate des activités. De plus, en cas de bris volontaire ou de mauvaise utilisation du matériel, des frais supplémentaires pourront être exigés. Le montant de ces frais sera établi en fonction de la nature et de l'ampleur des dommages constatés.

Rôle des animateurs et des accompagnateurs de groupe

Les animateurs d'Éco-Nature assurent le bon déroulement des activités ainsi que la gestion de la sécurité sur le plan d'eau. Toutefois, ils ne sont en aucun cas responsables de la discipline des groupes. Cette responsabilité relève des accompagnateurs du groupe, qui doivent demeurer avec leurs participants en tout temps durant les activités. À ce titre, il est demandé aux accompagnateurs de respecter et de faire respecter les mêmes consignes que celles applicables aux participants tout au long de l'activité.



Respect de l'horaire

Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles accueille un grand nombre d'activités. Il est donc essentiel que les heures d'arrivée et de départ soient strictement respectées. Sauf en cas de force majeure et selon les disponibilités du calendrier, il n'est pas possible de prolonger une activité en raison d'un retard du groupe. Aucun dédommagement financier ne pourra être accordé dans ces situations.



Permis et matériel nécessaire

Les activités se déroulant en plein air, il est recommandé de s'habiller en fonction des conditions météorologiques prévues. Afin d'assurer le confort et la sécurité des participants, il est demandé de prévoir minimalement l'équipement suivant :

- Des vêtements de sport confortables (pantalons, short, t-shirt, etc.) ;
- Des chaussures fermées pour prévenir les blessures, ou des bottes de pluie en cas de conditions pluvieuses ;
- De la crème solaire ;
- Un chapeau ;
- Un chasse-moustiques ;
- Des vêtements de rechange ;
- Une bouteille d'eau (réutilisable idéalement) ;
- Un repas froid ne nécessitant ni réfrigération ni utilisation d'un four à micro-ondes, le cas échéant.

Dans le cadre d'une activité de pêche, tout le matériel nécessaire est fourni par le Parc. Le permis de pêche de l'animateur d'Éco-Nature couvre les participants âgés de moins de 18 ans pour la durée de l'activité. Les accompagnateurs du groupe qui souhaitent également pratiquer la pêche doivent, pour leur part, se procurer un permis de pêche valide au préalable. Ceux-ci sont disponibles en ligne ainsi que dans les succursales Canadian Tire ou Sail. Aucun permis ne peut être vendu sur le site du Parc.

Si vous souhaitez que vos élèves reçoivent un permis à l'issue de l'activité de pêche (activité Pêche en herbe seulement), vous devez nous transmettre, au minimum 48 heures ouvrables à l'avance, la liste des élèves comprenant les renseignements suivants :

- Nom et prénom de l'élève;
- Code postal;
- Date de naissance.

Les permis de pêche étant délivrés dans le cadre d'un programme gouvernemental, ces informations sont requises afin de procéder à leur émission.

Politique de réservation et facturation



- Afin de confirmer une réservation, une soumission officielle dûment signée doit être retournée. Cette signature vaut acceptation des présentes conditions.
- Un contact (téléphonique et/ou par courriel) avec l'organisateur(-rice) de l'événement doit être établi au minimum trois jours ouvrables avant la tenue de l'activité, afin de confirmer le nombre total de participants attendus.
- Le nombre de participants facturés correspondra au nombre réel de participants présents lors de l'activité. Un ajustement modéré est toléré, à condition que tout changement significatif soit communiqué au Parc au moins trois jours ouvrables avant l'activité, afin d'assurer une organisation adéquate.
- Le paiement devra être effectué à la réception de la facture finale, par dépôt direct, chèque ou carte de crédit.

Conditions d'annulation

Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles étant un centre de plein air, les activités sont maintenues en cas de faible pluie. Elles ne peuvent être annulées que pour les raisons suivantes :

- Veille d'orages ;
- Veille de vents violents (45 km/h et plus)
- Veille de mauvaise qualité de l'air (151 ppm et plus)
- Cas de force majeure.

Toute annulation doit être effectuée au plus tard par le Parc la veille de l'activité, avant 15 h. Passé ce délai, l'annulation n'est possible qu'en cas de force majeure.

Si l'activité est annulée 7 jours avant la date de tenue de l'activité, aucun frais ne sera facturé. En revanche, toute annulation effectuée par le Client après ce délai sans motif valable entraînera des frais équivalents à 50 % du montant de la facture de l'activité.

Reconnaissance et acceptation des risques

Il est essentiel de prendre connaissance des risques inhérents à la pratique des activités avant d'y participer.

Risques associés aux activités nautiques et dans les milieux naturels :

-Des blessures peuvent survenir lors d'une chute. Il existe également un risque de se couper avec des objets tranchants (branches, roches, vitre, vis, etc.). Les guides sont équipés en tout temps d'une trousse de premiers soins complète et des protocoles d'urgence sont en place pour assurer l'évacuation rapide (via une chaloupe à moteur) de personnes pouvant se trouver en difficulté.

-Des contacts avec des plantes urticantes (herbe à puce, ortie, panais sauvage, etc.) peuvent survenir. Porter des vêtements longs, des souliers fermés et rester à l'intérieur des sentiers sont les meilleurs moyens de se prémunir contre ces contacts. Les guides montreront aux groupes comment identifier les plantes à éviter et des conseils seront prodigués au besoin.

-Des blessures ou infections peuvent survenir par le contact avec la faune (guêpes, tiques, carcasses d'animaux, etc.). Porter des vêtements longs, des souliers fermés, bien écouter les consignes et rester à l'intérieur des sentiers sont les meilleurs moyens de se prémunir contre ces risques. Des protocoles d'urgence sont en place et connus des équipes du Parc pour gérer les situations présentant un risque.

-Il est important et de votre responsabilité de vous protéger contre les coups de soleil, la déshydratation et les brûlures.

-Les conditions météorologiques sont constamment surveillées, mais des intempéries, des vents violents, foudre ou vagues peuvent survenir de manière imprévisible. Des protocoles d'urgence sont en place et connus des équipes du Parc pour gérer les situations présentant un risque d'aggravement.

-Il est strictement interdit de consommer, de posséder ou de transporter de l'alcool ou des drogues dans les embarcations.

-Le port de la veste de sécurité est obligatoire en tout temps dans les embarcations, sur les quais et en berge.

Signature

En confirmant votre réservation, vous reconnaisssez avoir été informé des risques inhérents à l'activité et les accepter.

Date: _____

Nom: _____

Signature: _____



A bientôt **MERCI !**

Nous vous remercions sincèrement d'avoir choisi le Parc pour votre activité. Nous espérons que votre expérience sera des plus agréables et qu'elle vous permettra de profiter pleinement de ce milieu naturel exceptionnel.

Nous serons heureux de vous accueillir à nouveau lors d'une prochaine visite ou pour découvrir d'autres activités offertes au Parc.

D'ici là, nous vous remercions de votre confiance.

Au plaisir de vous revoir bientôt !

